

(N^o 72.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 1848.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le Projet de Loi ouvrant au Ministre des Affaires Étrangères (Marine), un crédit supplémentaire de 10,000 fr.

(Voir les Nos 50 et 58 des documents de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le crédit qui vous est demandé, est destiné à couvrir une insuffisance de fonds provenant de l'obligation où s'est trouvé le Gouvernement, d'augmenter le personnel de la marine royale, à cause du fort tonnage des bâtiments désignés en 1846, par la Commission de navigation à voiles vers les grandes Indes, ce qui a nécessité de nombreux équipages.

Votre Commission regrette que cette dépense n'ait pu être couverte au moyen d'économies à faire sur le crédit alloué pour l'encouragement de la navigation à voiles entre les ports Belges et ceux d'Europe.

Cependant, reconnaissant la nécessité de ce crédit, votre Commission vous en propose l'adoption. Un membre de la Commission ayant réservé son vote jusqu'après les explications qu'il se propose de demander au Gouvernement, sur le mode suivi dans la mise à la disposition du commerce, des matelots de l'État.

DE RIDDER.

Le Chev. DE WOUTERS DE BOUCHOUT.

D'HOOP.

Le Baron DE ROYER DE WOLDRE, Rapporteur.